



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.63
9 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 9 NOVEMBRE 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) au sujet de violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Du 21 au 25 octobre 1995, il semble que 60 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des détails concernant l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 7 327.

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine et non autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(21-25 octobre 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
7268 à 7269	21 octobre	09 h 37	09 h 48	Le personnel de la FORPRONU a observé des hélicoptères Mi-17 bleu et blanc décollant de Zenica et y atterrissant à plusieurs reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
7270	21 octobre	10 h 43	10 h 45	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
7271	21 octobre	19 h 46	19 h 50	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 15 kilomètres au sud-est de Pale; la piste s'est évanouie à 18 kilomètres au sud-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
7272 à 7275	22 octobre	09 h 05	13 h 59	Le personnel de la FORPRONU a observé des hélicoptères Mi-17 décollant de Zenica, survolant la ville et y atterrissant à quatre reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
7276	22 octobre	10 h 32	10 h 36	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 22 kilomètres au sud-est de Banja Luka; la piste s'est évanouie à 35 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Faible
7277	23 octobre	03 h 04	03 h 13	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 30 kilomètres au sud-est de Kiseljak; la piste s'est évanouie à 12 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Inconnue Moyenne
7278 à 7284	23 octobre	08 h 40	15 h 44	Le personnel de la FORPRONU a observé des hélicoptères Mi-17 décollant de Zenica, survolant la ville et y atterrissant à sept reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
7285	23 octobre	10 h 56	11 h 01	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 15 kilomètres au sud-ouest de Vitez; la piste s'est évanouie à 5 kilomètres au sud-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Inconnue Faible
7286 à 7298	24 octobre	08 h 40	16 h 13	Le personnel de la FORPRONU a observé des hélicoptères Mi-8 et Mi-17 décollant de Zenica, survolant la ville et y atterrissant à 13 reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variable Basse Faible
7299	24 octobre	09 h 00	09 h 02	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 atterrissant à Sipovo, à 38 kilomètres au nord-ouest de Bugojno. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Inconnue Basse Faible
7300	24 octobre	10 h 25	10 h 27	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 atterrissant à 6 kilomètres au nord-ouest de Visoko. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Moyenne Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
7301	24 octobre	13 h 02	13 h 08	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 25 kilomètres au nord-ouest de Tomislavgrad; la piste s'est évanouie à 50 kilomètres au nord-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Inconnue Moyenne
7302	24 octobre	13 h 12	13 h 15	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 24 kilomètres au nord-ouest de Tomislavgrad; la piste s'est évanouie à 43 kilomètres au nord-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Inconnue Basse Faible
7303	25 octobre	08 h 44	08 h 57	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 30 kilomètres au nord-ouest de Posusje; la piste s'est évanouie à 3 kilomètres au nord-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-est Basse Faible
7304 à 7315	25 octobre	09 h 10	15 h 52	Le personnel de la FORPRONU a observé des hélicoptères Mi-17 et Mi-8 décollant de Zenica, survolant la ville et y atterrissant à 12 reprises. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variabile Basse Faible
7316	25 octobre	09 h 12	09 h 32	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 15 kilomètres au sud-est de Tomislavgrad; la piste s'est évanouie à 60 kilomètres au nord de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Basse Faible
7317	25 octobre	09 h 52	09 h 54	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 vert volant au sud-est de Bugojno. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
7318	25 octobre	10 h 08	10 h 10	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 survolant Travnik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Inconnue Faible
7319	25 octobre	10 h 40	11 h 10	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 vert, frappé d'une croix rouge, atterrissant au quartier général du 94e régiment du Conseil de défense croate à Kiseljak, puis décollant et survolant la ville. Ce vol avait fait l'objet d'une demande d'autorisation de la part du Conseil de défense croate à Casevac. Le personnel de la FORPRONU envoyé pour inspecter le vol à l'arrivée a observé le débarquement des passagers, mais il n'y avait pas de blessés parmi eux. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variabile Basse Faible
7320	25 octobre	12 h 04	12 h 07	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 40 kilomètres au nord-ouest de Banja Luka; la piste s'est évanouie à 45 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
7321	25 octobre	12 h 20	12 h 40	Le personnel de la FORPRONU a observé un appareil UTVA 75 survolant Zivinice (Tuzla). Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Variabile Basse Faible
7322	25 octobre	12 h 32	12 h 35	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 40 kilomètres au nord-ouest de Banja Luka; la piste s'est évanouie à 45 kilomètres à l'ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
7323	25 octobre	12 h 40	12 h 42	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 survolant Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
7324	25 octobre	13 h 11	13 h 15	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 45 kilomètres au nord-ouest de Banja Luka; la piste s'est évanouie à 40 kilomètres au nord-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
7325	25 octobre	15 h 10	15 h 29	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 30 kilomètres au sud-ouest de Kiseljac. L'appareil a été intercepté par un avion de chasse de l'OTAN et visuellement identifié comme étant un hélicoptère. La piste s'est évanouie à 10 kilomètres au sud-ouest de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Moyenne Faible
7326	25 octobre	16 h 10	16 h 19	Un avion AWACS a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 18 kilomètres au nord de Tomislavgrad; la piste s'est évanouie à 60 kilomètres au nord de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Inconnue Faible
7327	25 octobre	18 h 03	20 h 13	Le personnel de la FORPRONU a établi un contact radar avec un appareil non identifié, à 30 kilomètres au sud de Banja Luka. L'appareil a volé à deux reprises au nord et au sud de Banja Luka, sur une distance comprise entre 10 et 30 kilomètres, puis a disparu à 130 kilomètres au sud-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Variable Inconnue Faible